



LES MÉTIERS DES TP
#FRANCHEMENTRESPECT

LES TRAVAUX
PUBLICS
FÉDÉRATION
NATIONALE



La
Lettre

N° 1 février 2019

« GRAND DÉBAT NATIONAL » : FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !

La FNTF vous invite à vous engager activement dans le « Grand Débat National » organisé sur l'ensemble du territoire à l'initiative du Président de la République. En tant que citoyens, en tant que chefs d'entreprise, mais aussi et surtout en tant qu'acteurs au quotidien de la cohésion des territoires, vous êtes pleinement légitimes pour contribuer à cette consultation.

Pourquoi contribuer au débat ?

Le gouvernement s'est engagé à transformer ce moment d'échanges et de démocratie en actions concrètes dans chacun de nos territoires. Les propositions que formulera le secteur des Travaux Publics, parce que nous sommes au cœur des enjeux de mobilités et de lutte contre les fractures territoriales, seront très regardées. Toutes vos contributions sont donc les bienvenues, qu'il s'agisse d'exemples concrets pour faciliter le quotidien des Français dans le domaine des infrastructures, de mesures effectives pour améliorer la vie de votre entreprise et des collectivités locales ou encore de solutions pour réduire les fractures territoriales.

Comment participer ?

Vous trouverez l'ensemble des informations utiles sur [le site de la FNTF](http://le.site.de.la.FNTF). Un questionnaire non exhaustif vous a été adressé par votre Fédération Régionale de Travaux Publics. Nous vous invitons à y répondre avant le 20 février par courrier au siège national (3 rue de Berri – 75008 PARIS) ou par mel à l'adresse suivante : granddebat@fntp.fr.

Quels messages mettre en avant ?

Cette grande consultation citoyenne doit être l'occasion de rappeler que les infrastructures que vous construisez et que vous entretenez ne font pas seulement partie de la vie de nos concitoyens qui sont attachés à leur qualité. Elles participent à l'intérêt général :

- En contribuant au désenclavement des territoires, à la mobilité de tous les Français, à l'égal accès aux services publics et aux emplois ;
- En créant de la richesse économique, elles participent à la croissance des territoires ;
- En participant à la transition écologique et à la lutte contre le changement climatique, elles sont au cœur des priorités de nos concitoyens pour l'avenir de leurs enfants.

Des fiches très pédagogiques sont mises à votre disposition sur [le site de la FNTF](http://le.site.de.la.FNTF).

N'hésitez pas à les diffuser à l'ensemble de vos contacts.



infos@fntp.fr

FNTF.FR

FÉDÉRATION NATIONALE
DES TRAVAUX PUBLICS

3, rue de Berri
75008 PARIS
01 44 13 31 44

CONJONCTURE :

LES SIGNAUX SONT (PRESQUE) TOUS AU VERT

En 2018, La croissance du chiffre d'affaires des entreprises de TP aura été exceptionnelle : + 7 % en volume, + 11 % si l'on raisonne hors inflation. Les perspectives de court terme sont bonnes : l'opinion sur les carnets de commandes est à un niveau extrêmement élevé : 40 points au-dessus de la moyenne de longue période. Il n'y a donc pas d'inquiétude pour les prochains mois ni sur le privé ni surtout sur les collectivités locales dont les investissements restent les principaux vecteurs de notre activité. Si l'on ajoute que le maintien du GNR réduit le risque inflationniste, l'horizon semble favorable.

Pourtant quelques signaux faibles menacent l'optimisme qui devrait être de mise. On note ainsi en ce début d'année, un « coup de blues » des chefs d'entreprise TP. La dégradation du contexte social mais aussi les

discussions autour du GNR ont laissé des traces sur leur moral, ce qui se traduit par un léger recul sur certains soldes d'opinion. Du côté des clients, le retournement à la baisse est confirmé dans le secteur du bâtiment. Pour l'Etat, l'incertitude est grande dans l'attente du vote du budget de l'AFITF(*) pour 2019 (qui n'interviendra pas avant fin février).

Pourtant en cette année préélectorale, les autres signaux sont au vert et nous anticipons une progression de + 5,5 % du chiffre d'affaires de la profession ce qui, une fois corrigée de l'inflation attendue, correspond à une croissance de + 3 % en volume.

(*) Agence de financement des infrastructures de transport de France.

POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE COMPÉTITIVE DES TRAVAUX PUBLICS

Les entreprises des Travaux Publics ont été secouées récemment par le risque de suppression du GNR, pouvant menacer leur équilibre financier.

Malgré les engagements pris par l'Etat, la menace peut revenir à court ou moyen terme. La FNTP se doit donc d'accompagner ses entreprises adhérentes, d'une part dans l'évaluation de leurs performances de consommation d'énergies fossiles (parmi lesquelles le GNR) et, d'autre part, dans l'amélioration de ces performances, voire le passage à des énergies de substitution.

Pour cela, une étude «décarbonation des chantiers» vient d'être lancée, analysant toutes les consommations d'énergie fossile, des engins de chantier aux véhicules de transport, en passant par les consommations des unités de production. Le but est de proposer des axes d'évolution pour atteindre l'objectif bas carbone de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

Cette étude mobilisera, outre les entreprises, entre autres, les Fédérations régionales, avec les constructeurs d'équipements, les industriels, les producteurs d'énergies...

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS : UNE RÉPONSE À LA CRISE DES GILETS JAUNES ?

Le projet de loi d'orientation des mobilités sera débattu à compter de la mi-mars au Sénat et intégrera des éléments du « Grand Débat National », conformément aux souhaits de la ministre des Transports, Elisabeth Borne. Il sera ensuite examiné par l'Assemblée Nationale vraisemblablement au mois de juin. La crise des « gilets jaunes » a donné un éclairage particulier à cette loi Mobilités, désormais présentée comme une boîte à outils pour répondre aux difficultés rencontrées par de nombreux Français pour se déplacer.

Oui si le financement est au rendez-vous

Depuis de nombreuses années, la FNTF milite pour doter la politique d'infrastructures au niveau national d'un cadre budgétaire pluriannuel. Ce sera désormais le cas avec la loi Mobilités qui propose une trajectoire budgétaire jusqu'à la fin du quinquennat présidentiel en fléchissant sur l'AFITF(*) 13,4 milliards d'€, le budget alloué aux infrastructures de transport augmenterait donc de 40 % durant le mandat.

Pour autant, la sincérité de cette programmation est aujourd'hui remise en question. Plusieurs raisons justifient ses craintes : l'absence de ressources nouvelles affectées et, plus inquiétant encore, le contexte budgétaire extrêmement tendu dans lequel se retrouve désormais le gouvernement après l'abandon des hausses de carburants et le vote des mesures de pouvoir d'achat en décembre dernier.

Dans ce contexte, il ne fait aucun doute que la programmation budgétaire fera l'objet de vifs débats au Parlement.

Oui si un véritable outil de suivi est mis en place

La FNTF ne cesse d'alerter sur la nécessité absolue de sécuriser la trajectoire financière retenue dans la loi. Elle proposera notamment aux parlementaires d'y inscrire l'obligation pour le gouvernement d'assurer le respect des engagements financiers à travers le vote d'une mesure dite « clause de financement ». La FNTF proposera également de rétablir le Conseil d'orientation des infrastructures (dont la vice-présidence était assurée par Bruno Cavagné) et d'étendre ses pouvoirs à des missions d'études et de suivi de la loi actuelle, avec l'inscription « d'une clause de revoyure » pour stabiliser le budget de l'AFITF à 3 milliards d'€ après 2020. Il disposerait par ailleurs d'un rôle de programmation de la prochaine loi quinquennale.

Oui si on facilite la réalisation des projets

La FNTF se mobilisera également pour favoriser des modes de financement local qui viendraient s'inscrire en complément du financement national. C'est le cas notamment des sociétés de projet pour la réalisation de grandes infrastructures telles que l'« Anneau des sciences » dans la métropole de Lyon, les lignes ferroviaires Bordeaux-Toulouse, Montpellier-Perpignan et Nice-Marseille. La Fédération proposera enfin aux parlementaires d'enrichir la loi Mobilités de dispositions visant à simplifier l'instruction des projets et à réduire les délais de recours.

(*) Agence de financement des infrastructures de transport de France.

LES RENDEZ-VOUS POLITIQUES DE BRUNO CAVAGNÉ 2018 2019

Décembre 2018

12 Réunion de mobilisation des entreprises à l'initiative d'Emmanuel MACRON, Président de la République, à l'Élysée

Janvier 2019

8 Sébastien LECORNU, ministre auprès de la ministre de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités territoriales, chargé des Collectivités territoriales

22 A l'occasion des vœux de l'Assemblée des Communautés de France à la FNTF, Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités territoriales, et Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes Publics

29 Nicolas SARKOZY

30 Elisabeth BORNE, ministre des Transports

31 Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie et des Finances

DÉCEMBRE 2018 - JANVIER 2019

SÉCURISATION FISCALE DES DÉBLAIS-REMBLAIS : UN SUCCÈS COLLECTIF

Les entreprises de TP risquaient une généralisation par les douanes de la TGAP(*) sur les déblais-remblais.

La FNTP a sollicité le cabinet du Ministre Gérald Darmanin afin que la Direction de la législation fiscale livre son interprétation du texte. Celle-ci a tenu compte, conformément à nos demandes, de l'esprit de la TGAP et de sa finalité écologique pour reconnaître le non-assujettissement des activités de déblais-remblais.

Désormais, la circulaire du 6 novembre 2018 affirme clairement que : « Les matériaux excavés dans le cadre des travaux de construction ou de génie civil ne sont pas

soumis à la TGAP lorsqu'ils sont utilisés pour les besoins du chantier [...] ».

La FNTP reste mobilisée afin d'accompagner les adhérents dans leurs demandes de remboursement et dans la gestion des instances encore en cours.

Plus d'information sur FNTP.FR ou 01.44.13.32.41.

(*) *Taxe Générale sur les Activités Polluantes.*

LE RÉFÉRENTIEL TP SUR LE BRUIT ET LES TEMPÉRATURES BIENTÔT HOMOLOGUÉ

Le référentiel de prévention des expositions au bruit et aux températures extrêmes dans les TP sera bientôt homologué par le ministère.

Il vous permettra d'identifier vos salariés exposés au-delà des seuils, sans avoir à effectuer de suivi individuel, salarié par salarié. Il vous suffira de regarder à quelle des 109 familles d'emploi peuvent être rattachés vos salariés et de vérifier que vous respectez les mesures de prévention proposées.

Pour le bâtir, la FNTP a fait appel à tous les Syndicats de spécialités pour être au plus près des métiers de Travaux Publics. L'OPPBTP a apporté un avis technique sur les mesures de prévention identifiées par les Syndicats de spécialités et contribué à l'homogénéisation des travaux.

Ce travail illustre la pertinence de la collaboration des experts des entreprises et des Syndicats de spécialités au sein des commissions de la FNTP et témoigne de l'attention particulière que porte notre profession à la santé et à la sécurité des salariés.

Le référentiel sera communiqué à l'ensemble des entreprises de TP dès la publication imminente de l'arrêté d'homologation.

CAMPAGNE #FRANCHEMENTRESPECT : PASSONS LA SECONDE !



4 mois après le lancement de la campagne de la FNTP #FranchementRespect, destinée à renforcer l'attractivité des métiers, le succès est au rendez-vous :

- **Le clip a été vu plus de 2 millions de fois** via les réseaux sociaux.
- **150 000 visites** ont eu lieu sur [les pages métiers de fntp.fr](https://www.fntp.fr).
- **28 500 stickers** ont été diffusés auprès des entreprises et de notre réseau.
- **Des dizaines de reprises médias** ont eu lieu et de très bons sujets ont été diffusés en télé.
- **Les Fédérations régionales ont toutes engagé des actions** pour décliner la campagne sur le terrain.

Déclinons rap et punchlines

Le premier trimestre de l'année est la période où se dessinent les choix d'orientation. C'est le moment pour inciter un maximum de jeunes à s'intéresser à nos métiers. Nous avons donc lancé un concours de « punchlines » pour aller chercher les jeunes sur les réseaux sociaux.

Toujours sur fond de rap, ce second volet de la campagne est porté par la voix du rappeur Lefa qui lance un appel à la créativité auprès des jeunes, pour les inciter à écrire leurs propres punchlines sur les métiers des TP.

La campagne est diffusée sur Spotify et sur Skyrock. Le concours, quant à lui est hébergé sur la page Facebook de la FNTP. Il a été lancé le 21 janvier pour une durée de 7 semaines. Chaque semaine, un métier des Travaux Publics est l'objet du concours. À la clé pour 6 grands gagnants, des casques audio Beats by Dre seront offerts aux rappeurs en herbe.

Toujours sur le même thème, un concours de rap est proposé aux classes de collèges. En partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, les professeurs de collège sont sollicités pour amener leurs élèves à créer et à enregistrer un texte de rap sur les Travaux Publics, sur la musique de notre clip publicitaire.

Ce concours s'appuie sur une proposition pédagogique construite autour de 3 disciplines : l'enseignement moral et civique, le français et l'éducation musicale. Cette ressource propose aux collégiens, une semaine consacrée au respect avec un focus sur le respect dû aux infrastructures publiques ainsi qu'à tous ceux qui les construisent et les entretiennent.

Cibler les portes ouvertes des CFA

Les centres de formation d'apprentis TP et les lycées professionnels organisent jusqu'au printemps, des portes ouvertes. Grâce au ciblage fin que permet Facebook, nous allons communiquer auprès des jeunes et des parents de l'aire géographique du centre ou du lycée, de la tenue de ces portes ouvertes.

Participez à la campagne #FranchementRespect

Chaque entreprise peut (doit) être actrice de la campagne :

- En la faisant connaître et en la relayant sur les réseaux sociaux.
- En s'associant aux journées portes ouvertes.
- En [apposant des stickers](#) « les métiers des TP, #FranchementRespect » sur ses engins et véhicules utilitaires.
- En proposant des offres d'alternance.
- En [contactant sa FRTP](#) pour être Ambassadeur de la campagne.



ANTICIPER LES BESOINS DE FORMATION À HORIZON 2025

La FNTP, en partenariat avec le ministère du Travail, a lancé une étude prospective sur l'évolution des métiers et des compétences dans les Travaux Publics, pour anticiper les besoins de formation, dans un contexte de profonde réforme de la formation professionnelle. Voici les premiers enseignements à en tirer.

Déploiement très progressif de l'innovation technique

Deux séries d'innovations numériques et technologiques sont à l'œuvre dans le secteur des Travaux Publics. La première porte sur les infrastructures qui sont amenées à évoluer grâce au déploiement de l'intelligence artificielle et du big data (ex. des smart cities avec la généralisation de capteurs). La seconde concerne les innovations diffusées sur les chantiers (ex. utilisation des drones et de la réalité virtuelle, engins de chantiers autonomes, BIM...). Si ces innovations feront nécessairement évoluer les métiers et les compétences au sein des Travaux Publics dans les années à venir, elles ne sont pas prêtes de bouleverser notre secteur en raison de multiples freins identifiés par l'étude.

Des besoins en formation en nette hausse

Le travail prospectif anticipe que le secteur des Travaux Publics accueillera 30 000 nouveaux salariés par an dans les années à venir. Parmi eux, la moitié seront des jeunes de moins de 30 ans. Selon l'étude, notre secteur formera 6 350 personnes supplémentaires par an d'ici 2025, en priorité par la voie de l'apprentissage.

Une cartographie fine des formations TP par région

L'étude a procédé à un inventaire de toutes les formations ayant un lien avec les TP pour aider à optimiser notre appareil de formation de demain en favorisant les synergies et les partenariats.

Les préconisations du rapport guideront la politique de branche conduite par la FNTP pour assurer, sur la base de fiches métiers adaptées aux évolutions de demain, la cohérence de l'offre de formation et l'adapter au plus près aux besoins des entreprises de Travaux Publics sur tout le territoire.

La restitution officielle du rapport est prévue le 20 mars. Une synthèse sera diffusée à l'issue. Pour toute demande d'informations, le service formation de la FNTP est à votre disposition (rabortl@fntp.fr).

TROUVER DES APPUIS POUR DEVENIR EXPORTATEUR

Face au défi de l'exportation, les entreprises de TP sont souvent un peu perdues. Pourtant des dispositifs existent.

Recourir à la Team France Export

TEAM FRANCE EXPORT (TFE) vise à la simplification du dispositif d'appui aux exportateurs, regroupé et régionalisé autour de Bpifrance, de Business France et des chambres de commerce et d'industrie. Un guichet unique est créé dans chaque région pour simplifier les démarches des PME et leur faciliter l'accès à l'offre de prestations d'accompagnement, accessible via une plateforme digitale. Et derrière ces guichets régionaux, ce sont les conseillers internationaux des CCI (300 spécialistes répartis sur l'ensemble de la France) et les experts sectoriels de Business France (50 experts) qui sont mobilisés pour identifier les besoins et apporter des solutions aux candidats exportateurs. En complément de ces guichets nationaux, des correspondants uniques, véritables « têtes de pont de l'expansion française à l'international », sont mis en place dans chaque pays en s'appuyant sur les équipes de Business France ou celles d'un opérateur privé.

Par ailleurs, deux nouveaux produits sont désormais proposés aux exportateurs français.

Se couvrir vers les pays risqués

CAP FRANCEEXPORT, qui permet d'exporter plus facilement

à destination de 17 Etats vers lesquels une défaillance du marché assurantiel de couverture des crédits-export de court terme a été constatée, en apportant une garantie publique à l'assurance de certains crédits-export. CAP FRANCEEXPORT dispose d'une enveloppe maximum d'un milliard d'euros et s'adresse aux PME/ETI dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1,5 Md€. Les pays concernés à ce stade sont l'Angola, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Bénin, les Comores, l'Éthiopie, la Guinée, la Guinée Équatoriale, le Kazakhstan, le Koweït, la Malaisie, la Mongolie, le Niger, le Nigeria, Oman, l'Ouzbékistan et Panama.

Garantir les projets stratégiques

La GARANTIE DES PROJETS STRATÉGIQUES, à l'élaboration de laquelle la FNTP a contribué, est octroyée par l'Etat aux opérations d'exportation de nature à contribuer au développement du commerce extérieur de la France ou présentant un intérêt stratégique pour l'économie française à l'étranger, et ce indépendamment du volume de la part française ! Les risques politiques, catastrophiques et monétaires sont couverts. Sont éligibles les opérations d'un montant minimum de 10M€, seuil bas et donc incitatif.

Si vous avez besoin d'informations sur l'exportation, n'hésitez pas à joindre le service international de la FNTP : tourouder@fntp.fr

L'INTERNATIONAL, DÉFI PERMANENT

Les entreprises françaises de Travaux Publics ont longtemps occupé la première place mondiale en termes de chiffre d'affaires international. Ce sont désormais les entreprises chinoises qui tiennent le haut du pavé, mais la FNTP et le SEFI luttent pour défendre les positions françaises, que ce soit aux côtés du MEDEF, de la Chambre de Commerce Internationale, des EIC (European International Contractors), de la FIEC (Fédération des Industries Européennes de la Construction) ou de CICA (Confederation of International Contractors Associations).

Cette action s'exerce sur de multiples fronts : l'amélioration de la préparation des projets d'infrastructures (promotion

de la plateforme SOURCE), l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans les règles et procédures contraignantes des banques multilatérales et agences bilatérales de développement, l'extension aux maîtres d'ouvrage publics des contraintes de lutte contre la corruption, la promotion des partenariats public-privé et du financement privé des infrastructures, la contribution critique aux modèles contractuels internationaux ou encore l'adoption d'une stratégie européenne vis-à-vis de la pénétration chinoise, pour n'en citer que quelques-uns. La route est encore longue.